

Intervention de Jean Jacques Cette suite à la présentation de Monsieur Dixneuf des chapitres 4 et 5 du Livre IV :

« Nous n'avons pas encore à ce stade de question à vous poser car le dossier est trop dense, trop frais, même si nous avons le livre IV et que nous avons eu l'occasion de commencer à l'étudier.

Aujourd'hui l'objet du CEC était que vous nous commentiez les éléments que vous nous avez donnés et l'explication était nécessaire. Nous avons déjà fait remonter un certain nombre de questions mais pour lesquelles souvent il faut entrer dans le détail, détail auquel vous ne pourriez pas répondre aujourd'hui. De plus, vos explications ont suscité, en tous cas pour ma part, un certain nombre d'autres questions. Il va être nécessaire également d'aller rencontrer les salariés sur le terrain ce qui générera encore d'autres interrogations.

Nous ferons remonter l'ensemble de ces questions vers les experts et nous traiterons tout cela d'une manière un petit peu plus globale.

Il faudra entre autres regarder que site par site, population par population, tous les chiffres que vous nous donnez s'imbriquent et qu'ils sont bien ceux que vous donnez. Vous avez communiqué la semaine dernière un chiffre de 2000 personnes qui seraient concernées ; il me semble que cela sera certainement plus de 2000 personnes ; en tous les cas nous devons voir tout cela de plus près.

On parle de postes. Evidemment il va nous falloir regarder quels sont les postes et sur ces postes qui seront touchés -et d'autant plus en province lorsqu'il n'y aura pas la possibilité de sortir du cadre de l'activité qui sera dans la province-, que ceux qui les occupent ont bien sûr une orientation future possible de métiers sur lesquels ils peuvent avoir une mobilité fonctionnelle. Tout cela n'est pas simple et demande à être vu dans le détail.

Là aussi, sans anticiper sur les futures questions, en regardant les populations et notamment la pyramide des âges que vous nous avez montrée tout à l'heure et en la regardant plus particulièrement sur chacun des sites, nous allons voir quelle pertinence il peut y avoir aujourd'hui à former d'une manière très lourde sur des métiers totalement différents de ceux qu'ils connaissent, des salariés qui ont 53 ans par exemple ; les engager sur une formation qui durera au minimum 3 ans et les retrouver à 56 ans sur une révolution dans leur vie professionnelle pour en fait ne plus passer que 4 ans encore dans l'entreprise. Il faut d'ores et déjà se demander s'il n'y a pas un traitement spécifique à voir dans ce cas de figure. Nous y reviendrons plus tard.

A ce stade nous demanderons aux experts de se pencher sur l'analyse de vos positions, la faisabilité réelle de ce que vous proposez car nous ne voudrions pas nous retrouver une nouvelle fois comme dans le plan Auto sur un projet « super-extra » mais dont nous nous rendons compte après qu'il n'est ni super ni extra.

Nous voulons connaître les impacts réels pour tous ceux qui sont concernés car nous voyons bien d'ores et déjà, contrairement à ce que nous avons pensé dans un premier temps, que le secteur des opérations n'est pas seul impacté. Pratiquement toutes les unités sont concernées.

D'autre part, nous pouvions penser que ce plan concernait la province pour l'essentiel mais cela n'est pas le cas, cela touche également Paris.

Nous demandons aux experts de se pencher en premier lieu sur la Santé et les sites concernés par une fermeture.

Nous souhaiterions, car il se dit et s'écrit beaucoup de choses, que vous réaffirmiez vos positions annoncées dans les précédents CEC.

Il est possible que je les aie mal entendues puisque d'autres ne semblent pas avoir entendu la même chose au regard de ce qu'ils disent et écrivent. Je souhaiterais donc que nous ayons quelques précisions et que vous réaffirmiez quelques engagements :

1. Pas de licenciement sauf dans les 4 sites qui seraient fermés et encore là, vous n'avez pas la volonté de voir des licenciements. Votre volonté est de mettre en œuvre des moyens de sorte que l'on puisse retrouver quelque chose pour les salariés concernés. Là aussi il faudra nous expliquer comment mais en tous les cas, c'est votre engagement.
2. Pas de fermeture de Délégation régionale ni de site sur Paris. Au contraire, votre action consiste à vouloir pérenniser l'activité et notamment en province pour 2011 et vous avez même évoqué l'après 2011.
3. Pérennité mais également filière dans les métiers pour que chacun dans son métier puisse connaître sur le lieu qui est le sien et c'est d'autant plus vrai en province, une évolution possible dans son métier.
4. Pas d'externalisation, pas de délocalisation.
5. Un plan qui est à trois ans et non pas à 3 ou 6 mois,
6. Un investissement dans les moyens pour la réussite de ce plan sur les trois ans.
7. Que les gains qui seraient générés, seraient réinvestis dans l'entreprise
8. Qu'il n'y aurait pas de mobilité géographique forcée.

Nous verrons plus tard pour ce qui est du livre III et des moyens que l'on met à faire tout cela car encore une fois il va falloir en vérifier la faisabilité et ensuite nous verrons quels seront les moyens d'accompagnement.

Pour qu'il soit une réussite, il faudra qu'il y ait de véritables moyens, que les 200 millions que vous pensez y consacrer qui portent notamment sur la mobilité fonctionnelle, sous réserve ainsi que nous le disions plus haut qu'elle soit possible et que peut-être pour une certaine catégorie de personnes nous la regardions différemment, soient assujettis au temps et contribuent aux moyens en formation qui seront mis en œuvre pour que cela réussisse.

Je pense qu'à un moment, au-delà du temps et des moyens en terme de formation, il faudra également reconnaître ce que représente cette transformation dans la vie des salariés et que d'une manière ou d'une autre ils ne soient pas pénalisés ; c'est à dire que quelqu'un repartant dans un nouveau métier ne se voit pas rapidement reprocher son manque d'expérience qui le pénaliserait dans son évolution financière et que comme chaque fois que nous l'avons fait avec la mobilité géographique, nous puissions regarder comment dédommager cette mobilité fonctionnelle qui serait, de toutes manières subie.

Ce plan in fine doit permettre la conquête mais également le service et la qualité de service et ne pas sacrifier l'activité au résultat, pérenniser l'entreprise et pérenniser l'emploi sur tous les sites mais que la pérennité des emplois de demain ne se construise pas au détriment des emplois d'aujourd'hui. C'est en tous les cas pour nous les conditions de discussions de ce plan. Nous vous demandons de les réaffirmer. Sans ces conditions, si nous avons mal compris, nous ne discuterions plus. »

La Direction a réaffirmé et donc confirmé ses engagements sur :

- L'emploi (pas de licenciement sauf en ultime recours sur les 4 sites qui seront fermés)
- Mobilité géographique non forcée
- Durée du plan à 3 ans
- Filière des métiers sur les sites
- Moyens mis en œuvre
- Elle dit n'être absolument pas fermée sur les autres points mais ils feront l'objet de la discussion du livre III